Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260430-2026034-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ
Réf : 2026.034

Le 30 avril 2026 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÜN, Charlène LE LIBOUX, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Chritian COHU, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Véronique GOURIER, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Grégory LANGELLOTTI.

Absent et excusé : Abdel NJIKAM.

Secrétaire de séance : Leeann RONDREUX.

OBJET : Report des Restes A Réaliser (RAR) 2025

Monsieur le Maire propose de reporter des dépenses et des recettes prévues en **Investissement** au Budget Principal 2025 n'ayant pas encore donné lieu à des émissions de mandats et de titres.

Il s'agit des **dépenses** suivantes :

Compte 203 (frais d'études) : 1 044 €,

Compte 231 (immobilisations corporelles en cours) : 22 362 €,

Soit un montant total en dépenses de 23 406 €.

Les **recettes** concernées sont les suivantes :

ETAT :

Compte 13461 pour un montant de 44 753,48 €.

Il s'agit de la DETR pour l'aménagement de la mairie (premier acompte de 24 000 € versé en 2025).

REGION :

Compte 1322 pour un montant de 74 000,00 € TTC.

Il s'agit de la subvention « Bien vivre partout en Bretagne » pour la rénovation énergétique de l'école.

DEPARTEMENT :

Compte 1323 pour un montant de 40 000,00 € TTC.

Il s'agit des volets 1 et 2 du Pacte Finistère 2030 pour l'aménagement de la Mairie :
subvention de 60 000 €. Acompte de 20 000 € versé fin 2025.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Compte 13251 pour un montant de 56 098 € TTC

Il s'agit du fonds de concours Maîtrise de l'énergie (dernier acompte pour rénovation énergétique école : 8 548 € / subvention de 47 550 € pour l'aménagement de la mairie).

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260430-2026034-DE

SDEF

Compte 1328 pour un montant de 16 912 € TTC

Il s'agit de la participation à la maîtrise d'œuvre (MOE) pour le projet rénovation énergétique de l'école.

ASSOCIATION SAUVEGARDE CHAPELLE SAINTE-GERTRUDE

Compte 1328 pour un montant de 39 550 € TTC

Il s'agit d'une subvention correspondant au HT des travaux sur la chapelle.

Soit un montant total en recettes de 271 313,48 €.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le conseil municipal décide de valider le report des restes à réaliser de la section d'investissement présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,

Le Maire,

